CONTRIBUTION

ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

de la formation et de la profession infirmière

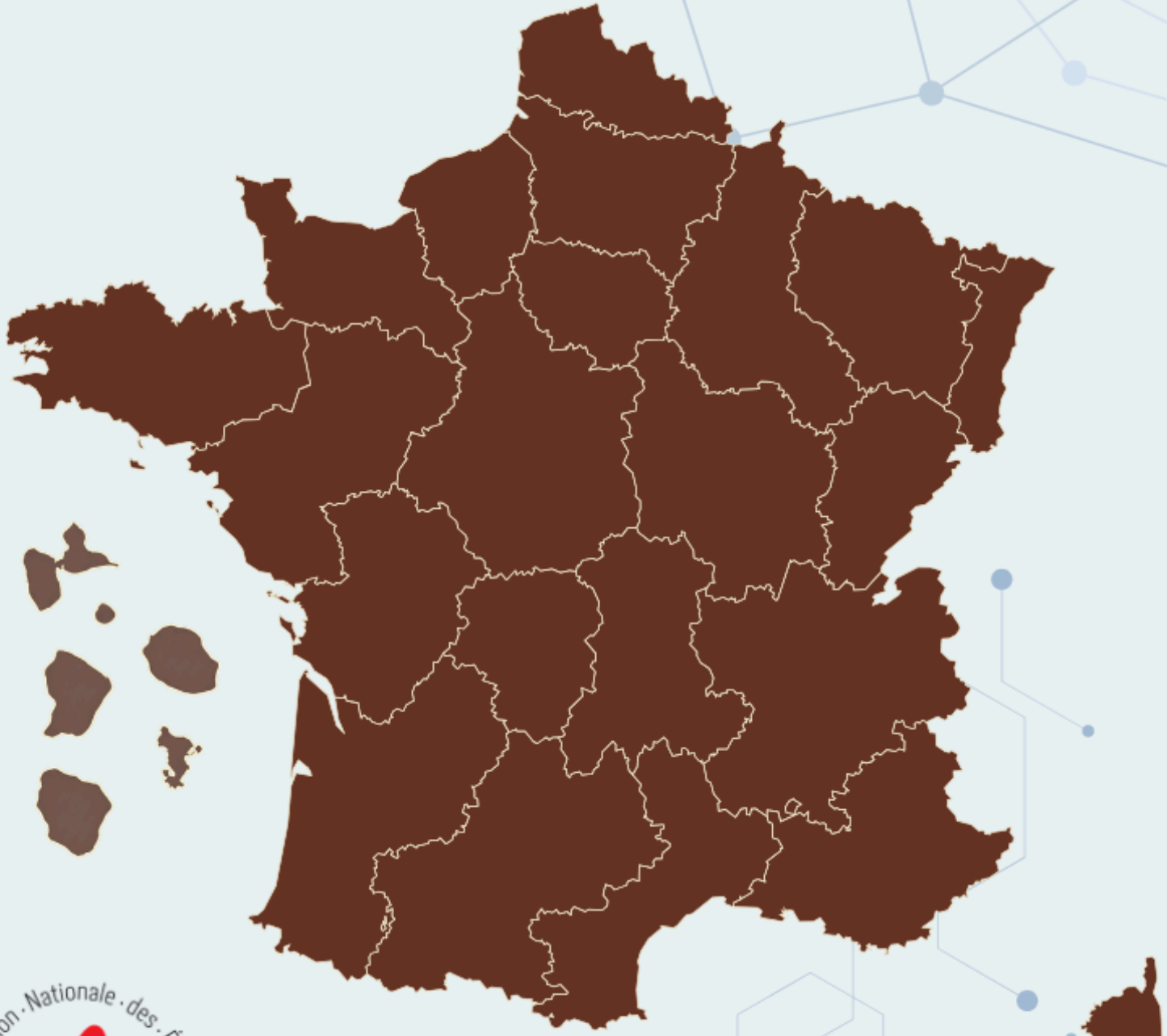

2026

Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières

FNESI

Sommaire

Présentation de la FNESI **3**
Avant - propos **4**
I. Une organisation institutionnelle incohérente **5**
A) Une répartition des compétences globales 5
1. Le financement 5
2. Attractivité des formations 6
3. Gouvernance des établissements de formation 9
B) Les bourses et indemnités 11
1. Les bourses 11
II. Les leviers d'attractivités d'un territoire **13**
A) L'attractivité d'une ville d'étude, l'intégration universitaire levier de cette problématique 13
1. Accès aux services étudiants 13
2. Une implantation universitaire au service de la qualité de la formation et de la réussite étudiante 22
3. Quelles réorganisations pour une réussite académique ? 24
B) L'attractivité d'installation des professionnel·le·s 27
1. L'installation des professionnel·e·s de santé repose sur l'implantation des stages et non des établissements de formation 27
2. Accès aux services étudiants en stage 29
C) L'attractivité de la profession et le maintien de l'exercice dans les territoires 31
1. Qualité de vie au travail 31
2. Qualité de vie sur le territoire 34
Conclusion **36**

Présentation de la FNESI

La FNESI est une association de loi 1901 qui agit indépendamment de tout parti politique, de toute confession religieuse et de tout syndicat. Elle a été créée en octobre 2000 pour répondre au manque de représentation des étudiant·e·s infirmier·ère·s dans le cadre de leur formation.

Les membres fondateur·rice·s de la FNESI ont coordonné les différents mouvements régionaux existants et ont permis le rassemblement de plus de 15 000 étudiant·e·s dans les rues de Paris, le 23 octobre 2000. Cette manifestation a permis l'ouverture de négociations avec le Ministère de l'Emploi et des Solidarités. Ceci aboutissant, par la suite, à la signature d'un protocole d'accords visant à mieux reconnaître le statut de l'étudiant·e en sciences infirmières (ESI) mais permettant également d'améliorer sa formation, ses conditions de vie et d'études.

Depuis, la FNESI est reconnue comme seule structure représentative des 120 000 étudiant·e·s en sciences infirmières de France. À ce titre, elle défend les intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels des étudiant·e·s en sciences infirmières et exprime leurs positions sur tous sujets les concernant.

Les ESI sont, aujourd'hui, réparti·e·s dans près de 350 établissements de formation sur le territoire français. La FNESI les représente auprès des ministères des tutelles de la formation mais également auprès de tous les partenaires et institutionnel·le·s impliqué·e·s dans celle-ci, notamment les collectivités territoriales.

En octobre 2021, elle devient ainsi la Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières, s'inscrivant ainsi dans une démarche proactive de reconnaissance de la filière comme une filière universitaire et reconnue pour son expertise, son savoir-faire et savoir-être.

La FNESI porte une réflexion continue sur la nature et l'organisation de la formation en sciences infirmières, sur la profession d'infirmier·ère et plus largement sur les problématiques de santé. C'est par celle-ci qu'elle a toujours su être force de propositions et porter une vision d'avenir sur la société.

Avant - propos

Face au vieillissement de la population, une santé mentale de la population qui ne cesse de se dégrader et des déserts médicaux, les territoires sont de plus en plus confrontés à une dégradation progressive de l'accès aux soins. Cette situation impacte directement notre système de santé. Déjà fragilisé par le manque criant de soignant·e·s et de moyens financiers alloués à la santé, celui-ci a des répercussions sur la qualité de vie au travail des soignant·e·s et la qualité de la prise en soin des patient·e·s.

Alors que la présence d'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) peut paraître comme un levier de lutte contre la pénurie de professionnelles de santé, la réalité en est toute autre. Malgré une augmentation significative du nombre de primo-entrants, la répercussion sur le nombre de diplômés ne se fait pas sentir. En effet, l'enquête de la DREES le démontre, malgré 2905 étudiant·e·s supplémentaires inscrit·e·s en formations entre 2019 et 2021, aucun étudiant·e·s ont été diplômé·e·s en plus. Contrairement à ce qu'elles souhaitent démontrer, les Régions ne sont pas en capacité de diplômer d'avantages d'étudiant·e·s malgré les moyens alloués.

L'implantation d'un établissement de formation ne résout pas à lui seul le problème d'attractivité d'un territoire pour un exercice professionnel. Au contraire, certains établissements isolés de tous services étudiants ne permettent pas de placer les étudiant·e·s sur le même pied d'égalité.

De plus, l'éviction des étudiant·e·s en sciences infirmières ne fait qu'aggraver la problématique en raison d'un accès limité aux services étudiants. À l'inverse, l'intégration universitaire de la formation infirmière permet de renforcer leur intégration à la communauté universitaire en leur donnant accès aux mêmes droits et services que les autres étudiant·e·s. Elle favorise également l'adossement de la formation à la recherche, contribuant ainsi au développement des savoirs infirmiers et à l'acquisition de pratiques fondées sur les données probantes. Enfin, elle participe à la reconnaissance académique et professionnelle de la discipline, renforçant ainsi l'attractivité de la formation.

I. Une organisation institutionnelle incohérente

A) Une répartition des compétences globales

1. Le financement

Depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004, le financement des formations infirmières reposent majoritairement sur les Régions. Cette compétence s'inscrit historiquement dans une logique de proximité et d'adaptation aux besoins des territoires en matière de santé. Toutefois, plusieurs limites majeures de cette organisation apparaissent en pratique, remettant en question sa pertinence au regard des besoins de santé publics actuels

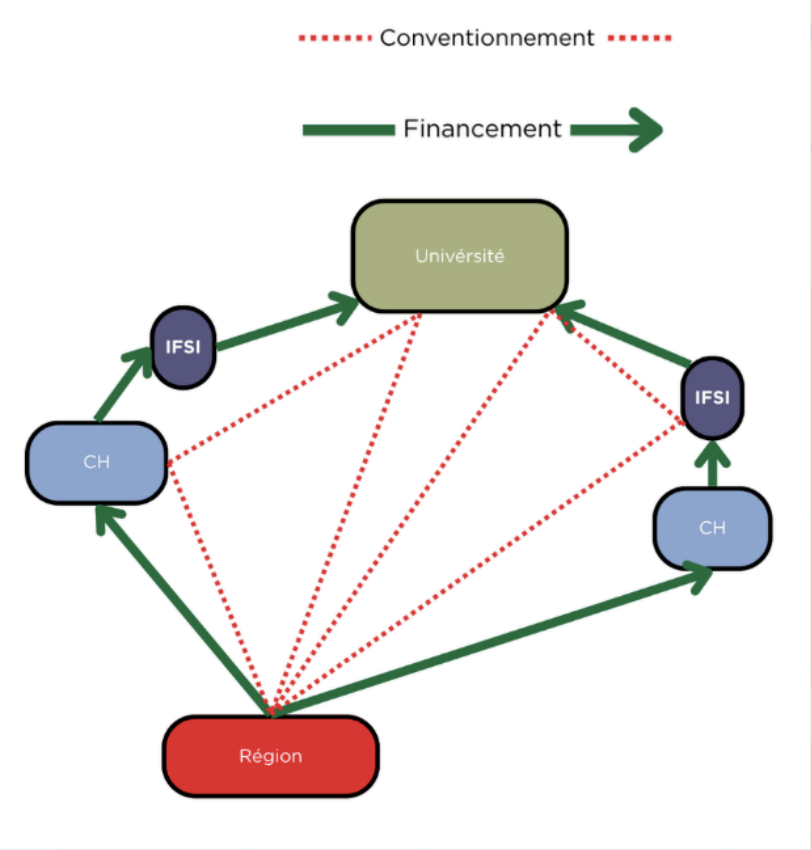

Schéma de financement actuel de la formation infirmière

Dans les faits, les Régions ont un rôle limité. Aujourd'hui, elles ont la possibilité :

- D'autoriser l'ouverture et la fermeture des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) après avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- De déterminer et de répartir les quotas d'étudiant·e·s sur leur territoire.

- De financer les IFSI (fonctionnement, équipements, investissements, bourses).

Alors même que les besoins en professionnels infirmiers augmentent ces dernières années, les Régions ne disposent ni de l'ensemble des leviers de régulation, ni d'une vision globale sur le plan national.

D'autre part, cette répartition engendre des inégalités territoriales importantes. La décentralisation du financement entraîne une absence d'uniformisation à l'échelle nationale, **traduisant des inégalités significatives entre les étudiant·e·s selon leur territoire de formation.**

Les modalités d'attribution des aides, le montant des bourses, les dispositifs d'accompagnement ou encore les conditions matérielles d'étude peuvent ainsi varier fortement d'une Région à une autre. A situation comparable, deux étudiant·e·s inscrit·e·s dans des instituts différents ne bénéficient pas des mêmes soutiens et des mêmes chances, ce qui pose une question d'équité dans l'accès à la formation en sciences infirmières. Cela introduit une forme de préférence territoriale, où les choix d'orientation des étudiant·e·s peuvent être influencés davantage par les conditions matérielles proposées selon les régions que par la qualité pédagogique des formations elles-mêmes. Cette logique est contre-productive sur le plan des enjeux d'attractivité.

Pour qu'il constitue un véritable levier d'attractivité, le système de financement régional doit être repensé. Dans son organisation actuelle, il peut au contraire devenir un facteur de déséquilibre et de perte d'attractivité pour certains territoires.

2. Attractivité des formations

L'attractivité des formations en sciences infirmières ne repose pas uniquement sur leur contenu pédagogique ou sur les conditions matérielles déployées (logement, transport, aides financières, accès aux services universitaires, équipements pédagogiques…). La visibilité et leur accessibilité sont des facteurs essentiels dans les parcours d'orientation.

En France, ces dimensions relèvent d'une grande diversité d'acteurs institutionnels, aux compétences parfois complémentaires mais peu coordonnées les unes aux autres. **Cette**

organisation complexe nuit à la compréhension des parcours pour le grand public et donc, in fine, à l'attractivité globale de la formation.

Acteur·rice·s	Compétences principales	Impact sur l'attractivité
État	- Définit les politiques nationales d'enseignement supérieur et de santé, - Fixe les cadres réglementaires (diplôme, accès via Parcoursup etc). - Réglementation nationale et la définition du diplôme.	Apporte une vision globale mais peu opérationnelle sur les réalités des territoires.
Régions	- Financent les formations, - Compétences autour de l'orientation et de la mobilité étudiante (Service Public Régional de l'Orientation), - Communication sur les professions.	Actions hétérogènes selon les territoires, manque d'harmonisation.
ARS	- Identifient les besoins en professionnels de santé, - Donnent leur avis sur l'ouverture et/ou la fermeture de formations, - Assurent le lien entre les besoins en santé et les instituts de formation.	Permettent une adaptation aux besoins du territoire mais avec des disparités importantes selon les politiques régionales et les capacités locales de formation.
Universités	- Élabore les maquette pédagogique, - Délivre les diplômes,	Vision très pédagogique et orientée vers la recherche.

	- Réalise des enseignements, - Donnent de la visibilité académique, - Structurent la profession par le biais d'une montée en compétences des professionnel·le·s. - Etablis des recherche scientifique	
France Travail	- Accompagnement des demandeurs d'emploi, - Financement de certaines de formations, - Promotion des professions en tension.	Vision centrée sur l'emploi, parfois éloignée des réalités de la formation.
Départements	- Actions sociales (aides, insertion, précarité…).	Intervention indirecte et peu lisible pour les étudiant·e·s.
Communes	- Attractivité locale (logement, transport, vie étudiante…).	Dépend des moyens locaux, fortes disparités entre les territoires.
Lycées	- Information et accompagnement à l'orientation (via Parcoursup et des salons d'orientations).	Niveau d'information très variable d'un établissement à l'autre, méconnaissance fréquente de la formation infirmière.

Cette répartition des compétences produit une dilution des responsabilités. Aucun acteur ne porte pleinement la stratégie globale d'attractivité de la formation infirmière.

Pour les lycéen·ne·s ou les personnes en reconversion professionnelles, cela se traduit par :

- Une information disparate, hétérogène, parfois contradictoire ;
- Une méconnaissance des réalités de la formation (contenus, exigences, débouchés réels…) ;
- Une visibilité insuffisante des parcours possibles, notamment avec l'intégration universitaire de la formation infirmière.

L'attractivité de la formation infirmière ne dépend pas de ses qualités propres. Les institutions doivent permettre de définir un parcours d'orientation clair et cohérent pour contribuer à une égalité entre les territoires.

L'absence de pilotage global et la multiplicité des intervenants constituent aujourd'hui un frein majeur. Elles participent à éloigner certains publics potentiels, notamment ceux qui disposent de moins de ressources d'information ou d'accompagnement.

Au-delà des enjeux de financement, la question de l'attractivité des formations en sciences infirmières interroge directement la gouvernance globale de l'orientation en France. Dès lors que les Régions disposent de compétences importantes en matière d'orientation, de mobilité et de communication sur les professions, elles doivent pleinement s'en saisir afin de renforcer l'attractivité de leurs territoires. En effet, l'accès à une information claire, lisible et valorisante constitue aujourd'hui un levier majeur pour favoriser l'engagement dans les formations en sciences infirmières.

3. Gouvernance des établissements de formation

La formation infirmière repose sur une architecture institutionnelle particulièrement complexe, marquée par une superposition d'acteurs aux compétences parfois imbriquées, sans qu'un vrai pilotage ne soit réellement identifié.

Historiquement les établissements de formation se sont développés dans une logique hospitalière et professionnalisante. L'universitarisation progressive de la formation est aujourd'hui une évolution nécessaire, permettant une meilleure reconnaissance académique de la profession infirmière ainsi qu'un renforcement de l'ancrage universitaire des études en sciences infirmières.

Toutefois, parallèlement à cette évolution, la dilution progressive des compétences a conduit à l'intégration de nombreux acteurs dans la gouvernance des formations : les Agences Régionales de Santé (ARS), les Régions, les Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT), les groupement de coopération sanitaire, sans réel compétence de formation. Actuellement l'université apparaît le seul acteurs en capacité de piloter la formation infirmière, à condition qu'elles puissent avoir les compétences associées.

Si cette organisation permet une adaptation territoriale des politiques de formation, elle contribue également à la multiplication des niveaux décisionnels et à une répartition parfois peu lisible des responsabilités institutionnelles.

Aujourd'hui, la gouvernance des formations infirmières s'articule entre plusieurs niveaux, l'État, les Régions, les établissements de santé, les universités et les établissements de formation. Cette pluralité d'acteurs produit une illisibilité de la gouvernance y compris pour les étudiant·e·s.

Les responsabilités apparaissent fragmentées entre différents niveaux ce qui peut générer des lenteurs dans les prises de décision, des difficultés de coordination, des divergences stratégiques entre les acteur·rice·s et une absence de vision nationale harmonisée sur certains sujets pourtant structurants.

Dans certains territoires, les relations entre l'Université, les établissements de santé, les établissements de formation et les régions restent encore peu stabilisées. Les modalités de coopération peuvent varier fortement d'une région à l'autre, voire d'un groupement hospitalier à l'autre. De plus, cette gouvernance complexe peut limiter la capacité d'innovation des établissements de formation et des Universités. Les projets pédagogiques nécessitent souvent l'accord ou la coordination de plusieurs niveaux institutionnels, ce qui ralentit leur mise en œuvre et réduit parfois l'agilité des équipes pédagogiques.

En observant aucune amélioration concrète de la formation et l'impossibilité des Régions de diplômer plus avec leurs stratégies, elles apparaissent comme un acteur qui vient ralentir le

développement des sciences infirmières et plus largement en ne répondent pas aux attentes de la profession.

La FNESI demande une simplification claire du système de formation en sciences infirmières
La FNESI demande le transfert de la compétence de la formation en sciences infirmières à l'université.

B) Les bourses et indemnités

1. Les bourses

La question de la gestion des bourses de formation infirmière par les Régions doit également être réinterrogée. En effet, la décentralisation de la compétence n'a pas démontré son efficacité en matière d'attractivité pour les étudiant·e·s, ni pour favoriser l'installation des futur·e·s professionnel·le·s sur les territoires.

Les difficultés d'accès aux bourses de formation en sciences infirmières constituent un facteur de précarisation des étudiant·e·s. Les disparités régionales persistantes dans les critères d'attribution, les calendriers de dépôts, les délais de traitement ou encore les modalités de versement créent de profondes inégalités entre les étudiant·e·s selon leur territoire de formation.

Ces dysfonctionnements ont des conséquences directes sur les parcours de formation. Les retards de versement, les notifications tardives ou les irrégularités de paiement placent de nombreux·ses étudiant·e·s dans des situations de précarité importantes. Cette instabilité peut conduire à des renoncements, des interruptions de formation ou des abandons d'études.

Ainsi, lorsque les Régions n'arrivent pas à garantir un accès fiable, équitable et lisible aux aides sociales, elles fragilisent directement la fidélisation des étudiant·e·s sur leur territoire. La question de l'attractivité territoriale devient donc une question de sécurisation des parcours étudiants.

L'expérience de certaines régions ayant déjà transféré, ou partiellement délégué au CROUS, la gestion de cette compétence, à l'instar des régions Normandie, Pays-de-la-Loire, Centre-Val-De-Loire et la Martinique, montre qu'une gestion harmonisée permet d'améliorer la qualité du service rendu aux étudiant·e·s grâce à des procédures plus lisibles, des délais plus maîtrisés et un accompagnement mieux identifié. Parallèlement confier la compétences aux CROUS permet une simplification administrative et permet une efficience du service publique.

La FNESI demande le transfert de la compétence des bourses vers le CROUS.

2. Les indemnités kilométriques

Dans la continuité de ces constats, la gestion des indemnités kilométriques liées à la formation infirmière illustre une nouvelle fois les limites du pilotage régional. En théorie, les frais de transport sont encadrés au niveau national et doivent être pris en charge dès lors que le stage est réalisé en France, hors de la commune de l'établissement de formation, et dans la région ou une région limitrophe. Certaines régions mettent en place des règles plus restrictives, des plafonds différents ou des procédures particulièrement complexes, créant des inégalités importantes entre les étudiant·e·s selon leur territoire de formation. À cela s'ajoutent des retards dans le versement des indemnités.

Rappelons que ces indemnités ne sont pas accessoires : elles conditionnent directement la capacité des étudiant·e·s à se rendre en stage, parfois éloigné de plusieurs dizaines de kilomètres, et donc à valider leur formation. Beaucoup d'entre elles·eux doivent avancer des frais importants sans visibilité sur leur remboursement, alors même que ces sommes sont nécessaires pour vivre, se loger et se nourrir.

Cette problématique est d'autant plus importante que de nombreux terrains de stage restent difficilement accessibles en transports en commun, notamment aux horaires de prise de poste hospitalières (6h, 6h30 ou horaires de nuit). Pourtant, la mobilité et l'organisation des transports régionaux relèvent également des compétences des Régions. Lorsque les infrastructures de transport ne permettent pas aux étudiant·e·s d'accéder à leurs lieux de

stage dans des conditions adaptées, cela participe directement à renforcer les inégalités territoriales et la précarité étudiante.

Comme pour les bourses, ces difficultés récurrentes renforcent le sentiment d'un système peu cohérent et insuffisamment sécurisant pour les étudiant·e·s, avec des conséquences directes sur leurs conditions de formation et leur maintien dans les territoires.

II. Les leviers d'attractivités d'un territoire

A) L'attractivité d'une ville d'étude, l'intégration universitaire levier de cette problématique

Les 120 000 étudiant·e·s en sciences infirmières sont réparti·e·s sur l'ensemble du territoire. Ces dernier·ère·s réalisent leurs études dans plus de 350 établissements de formation. Des disparités territoriales sont inévitablement présentes, il est donc indispensable de construire de réelles politiques de sites, c'est-à-dire une stratégie territoriale d'amélioration des conditions de vie étudiante, réfléchie au regard de la situation actuelle des étudiant·e·s en sciences infirmières.

1. Accès aux services étudiants

L'accès aux services étudiants s'impose comme un levier indispensable à l'attractivité d'un territoire. Que les établissements de formation soient dans des villes universitaires ou non, les ESI doivent avoir accès aux services de vie étudiante.

a) Le logement, un parcours du combattant pour les étudiants en sciences infirmières

Le delta entre la demande et l'offre de logement sur les campus universitaires (Résidence Universitaire, Cité U, …) est de plus en plus déploré par les ESI qui eux sont de plus en plus nombreux.

En théorie, tou·te·s les étudiant·e·s peuvent bénéficier des logements CROUS. Cependant, les ESI sont confronté·e·s à des difficultés lors de la procédure de demande de logement, qu'il faut réaliser sur le Dossier Social Etudiant (DSE). Mais, les

Moins de 2% des ESI ont obtenu un logement Crous suite à leur demande.[1]

[1] Enquête logement de la FAGE

établissements de formation ou les écoles formant à la spécialité ne sont pas ou très peu renseigné·e·s sur les listes des établissements d'enseignement supérieur des Crous. Ainsi, les étudiant·e·s se retrouvent bloqué·e·s à cette étape de la procédure et doivent inscrire un autre établissement d'enseignement supérieur, comme leur université de rattachement, et ainsi valider leur demande.

Pour plus de facilité d'accès, il est indispensable que les listes Crous des établissements d'enseignement supérieur soient mises à jour avec la liste des établissements de formation en sciences infirmières.

La FNESI demande l'inscription des établissements de formation en sciences infirmières sur les listes Crous des enseignements supérieurs, et qu'une campagne de communication sur la procédure de logement à destination des ESI soit faite.

Malgré une intégration pleine et entière des ESI au système du CROUS, des difficultés perdureront à cause du maillage territorial. Cependant d'autres structures déjà existantes et à proximité des lieux de formation pourraient accueillir les ESI, comme les internats de certains établissements de formation.

Les collectivités territoriales sont les organismes qui peuvent améliorer la qualité de vie des étudiants et ainsi rendre attractif leur territoire. En effet, mettre à disposition des logements à tarification sociale Crous à proximité des établissements de formations et des lieux de stage grâce à des conventionnements est réalisable. Ces conventions permettent non seulement de cadrer les prix des loyers mais également d'assurer une qualité de logement suffisante.

Alors que **45% des ESI enquêtés déclarent disposer de moins de 100 € par mois pour vivre après paiement de leur loyer**, elles apparaissent ainsi comme une solution aux problématiques de logement des ESI dans les zones délocalisées.

La FNESI demande aux collectivités territoriales de développer les conventionnements logements avec des structures publiques et privées dans les zones délocalisées à proximité des lieux de formation et des terrains de stages.

Au-delà des difficultés liées à l'isolement géographique, les discriminations dans l'accès au logement demeurent également préoccupantes. Ce constat met en évidence les difficultés supplémentaires auxquelles certain·e·s étudiant·e·s peuvent être confrontés pour accéder à un logement, notamment lorsqu'il·elle·s doivent déjà composer avec l'éloignement géographique, la précarité ou des contraintes de mobilité. Dans ce contexte, la mise en œuvre de politiques locales de lutte contre les discriminations apparaît comme un enjeu majeur pour renforcer l'attractivité des territoires en promouvant une image inclusive et accueillante des villes universitaires.

Près de 50% des agences immobilières interrogées ont accepté ou facilité une discrimination raciale.[2]

La FNESI demande la mise en place d'une politique locale de lutte contre les discriminations dans l'ensemble des villes accueillant des étudiants.

b) La mobilité : moteur de qualité de vie et clé de l'indépendance

La question de la mobilité et de l'accès aux transports en commun constitue également un enjeu central dans l'attractivité des villes d'études pour les étudiant·e·s en sciences infirmières. En effet, les ESI sont amené·e·s à se déplacer quotidiennement entre leur lieu de formation, leurs stages, leur logement ou encore les différents services universitaires. Pourtant, selon les territoires, les réseaux de transports peuvent être insuffisamment développés, peu adaptés aux horaires de stage ou représenter un coût important pour les étudiant·e·s. Ces difficultés de déplacement territorialement dépendantes, sont sources d'inégalités territoriales et peuvent avoir des conséquences directes sur les conditions de vie, la fatigue et la réussite académique des ESI.

Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de renforcer l'offre de mobilité pour :

[2] d'après l'Enquête menée par SOS Racisme

- prendre en compte les horaires matinaux, tardifs ou de nuits des stages et des cours
- développer l'offre de transport à proximité des établissements de formation et des lieux de stage
- mettre en place des offres tarifaires préférentielles pour les étudiant·e·s

La FNESI demande le déploiement d'offres de transport à proximité des établissements de formation.
La FNESI demande l'élargissement des horaires de transports à proximité des lieux de stages afin de permettre aux étudiant·e·s de se rendre en stage en transport en commun.
La FNESI demande la mise en place d'offres préférentielles pour les étudiant·e·s utilisant les transports en commun.

c) L'alimentation, entre fin de mois et faim tout court

L'alimentation de qualité et à tarif abordable constitue un élément essentiel des conditions de vie étudiante et d'attractivité des territoires. Les étudiant·e·s en sciences infirmières, confronté·e·s à des rythmes de formation soutenus, et à des contraintes horaires importantes liées aux stages, doivent pouvoir bénéficier de solutions de restauration accessibles, adaptées et équilibrées, aussi bien pour le déjeuner que pour le dîner. L'accès à une offre alimentaire à proximité des lieux de formation et de stage participe ainsi directement au bien-être, à la santé et à la réussite des étudiant·e·s.

L'aide financière apportée aux étudiants dans les zones blanches est aujourd'hui insuffisante pour couvrir les frais engagés par l'accès au services du Crous.

Depuis le 13 avril 2023, la "Loi Lévi" vise à garantir l'accès pour tou·te·s les étudiant·e·s à une offre de restauration à tarif modéré. Cette loi offre trois possibilités :

- l'accès à un lieu de restauration géré par le Crous,
- un conventionnement entre le Crous et des lieux de restauration collective,
- la mise en place d'une aide financière lorsque les deux options précédentes ne sont pas possibles.

Il est essentiel que ces principes soient déployés sur l'ensemble du territoire et que les modalités de versement et les montants soient revues pour qu'ils soient en adéquation avec les besoins des étudiant·e·s.

Cependant les ESI font face à des difficultés dans l'accès à cette aide financière :

- recensement des rectorats inadéquats,
- mauvaises diffusions des informations par les établissements de formation notamment sur les coordonnées et/ou statut boursier des étudiant·e·s
- impossibilité d'accéder à l'aide financière.

La FNESI demande l'application de la loi Lévi pour que tous les étudiant·e·s aient accès au repas à 1€ pour les déjeuners et dîners.
La FNESI demande un recensement complet des rectorats sur les zones blanches afin de permettre l'application de la loi Lévi.
La FNESI demande que l'aide financière des zones blanches recouvre intégralement les frais de restauration.

Une politique territoriale ambitieuse en matière de restauration étudiante apparaît donc comme un complément indispensable aux politiques de logement et de mobilité afin de garantir des conditions d'études dignes et attractives pour l'ensemble des ESI.

d) La santé étudiante : un équilibre à préserver

Les conditions de la vie étudiante influencent directement la santé physique et mentale des ESI, particulièrement exposé·e·s à la précarité, à la fatigue et au stress du fait des exigences de leur formation. C'est pourquoi, les services de santé universitaires ont alors un rôle déterminant dans la prévention, le suivi médical et psychologique des étudiant·e·s.

Leur présence et leur accessibilité constituent alors un facteur majeur d'attractivité pour les villes d'études accueillant des étudiant·e·s en sciences infirmières. Pourtant, l'accès aux soins demeure encore inégal selon les territoires, notamment dans les zones où les structures universitaires sont peu développées ou éloignées des lieux de formation.

Une politique territoriale ambitieuse en faveur du bien-être étudiant doit alors garantir un accès effectif aux soins, à la prévention et à l'accompagnement psychologique des étudiant·e·s pour favoriser l'attractivité des territoires.

La FNESI demande un accès égalitaire et équitable aux services de santé étudiante pour l'ensemble des étudiant·e·s de l'enseignement supérieur.
La FNESI demande la mise en place de conventionnement entre les professionnel·le·s de santé proches des établissements de formation et le service de santé étudiant de l'université de rattachement.

e) Les bibliothèques universitaires

Au-delà de l'accompagnement en formation, les ESI doivent pouvoir bénéficier d'espaces de travail accessibles, de ressources documentaires de qualité et d'environnements favorisant leur réussite académique. Les bibliothèques universitaires jouent ainsi un rôle central dans le parcours de formation des étudiant·e·s, en leur permettant d'accéder à des outils indispensables à leurs apprentissages et leur réussite académique.

Pourtant, selon les territoires, l'accès à ces infrastructures reste inégal, notamment pour les formations délocalisées ou les établissements de formation éloignés des campus universitaires. Des horaires restreints, un manque de places de travail ou encore l'absence d'accès facilité aux ressources numériques peuvent constituer un frein important dans les conditions d'études des ESI. Ainsi, garantir un accès équitable aux bibliothèques universitaires et à leurs ressources apparaît comme un enjeu majeur pour favoriser la réussite et l'installation des étudiant·e·s infirmier·ère·s sur l'ensemble du territoire.

La FNESI demande le déploiement de bibliothèques universitaires dans les campus délocalisés.
La FNESI demande la mise en place de conventionnement avec les bibliothèques de ville afin de permettre aux étudiant·e·s de bénéficier d'un accès aux ressources universitaires proche de leur établissement de formation.

f) Le sport

Le développement d'une offre sportive universitaire accessible et adaptée apparaît également comme un prolongement essentiel des politiques de vie étudiante et un levier important d'attractivité. Cependant, selon les territoires, l'offre sportive universitaire demeure inégalement accessible, que ce soit en raison d'un manque d'infrastructures, d'horaires peu adaptés ou de coûts parfois trop élevés. À l'inverse, des villes proposant un SUAPS (Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives) développé, accessible et diversifié permettent d'améliorer significativement la qualité de vie étudiante et rendent les territoires plus attractifs pour les ESI. Développer et faciliter l'accès aux activités sportives universitaires apparaît ainsi comme un enjeu important pour favoriser la santé, la réussite, le bien-être et l'équilibre des étudiant·e·s infirmier·ère·s. Pour les ESI, confronté·e·s à une formation particulièrement exigeante, l'accès au sport constitue un véritable facteur de prévention contre le stress, l'épuisement et l'isolement.

La FNESI demande le déploiement des SUAPS afin de permettre aux étudiant·e·s présent·e·s sur les sites délocalisés d'en bénéficier.
La FNESI demande la mise en place de conventions entre les établissements de sport et les SUAPS.

g) L'offre culturelle

Les offres culturelles proposées par le CROUS sont à l'heure actuelle méconnues des étudiant·e·s en sciences infirmières. Tant sur les dispositifs qui s'ouvrent à eux·elles que les aides dont il·elle·s peuvent bénéficier.

Par exemple, le dispositif Culture-ActionS est disponible pour les étudiant·e·s infirmier·ère·s mais il est méconnu des associations. Il est donc nécessaire de communiquer auprès des étudiant·e·s afin qu'il·elle·s puissent se saisir de cette aide. De plus, de nombreux établissements de formation sont délocalisés des Universités ce qui ne permet pas aux étudiant·e·s de bénéficier des services culturels du Crous. Pour pallier ce manque, il serait intéressant de créer des conventions entre les Crous et les collectivités territoriales afin de permettre sur chaque territoire le développement d'éléments culturels (visite, spectacle...) et ce à moindre coût .

La FNESI demande des campagnes de communication auprès des ESI sur les actions culturelles proposées par le Crous.
La FNESI demande le déploiement de conventions entre les Crous et les collectivités territoriales afin de mettre en place des actions culturelles sur les territoires délocalisés.

h) La vie étudiante

La vie étudiante permet aux étudiant·e·s en sciences infirmières de pouvoir bénéficier d'un environnement favorisant les rencontres, l'engagement associatif et l'intégration au territoire.

Au-delà de la qualité de la formation, les étudiant·e·s recherchent un environnement de vie favorable à leur épanouissement personnel, social, culturel et plus globalement leur bien-être. À l'inverse, un manque d'offres étudiantes, d'espaces de rencontre ou d'animations peut accentuer l'isolement et les difficultés psychologiques déjà présentes chez une partie des étudiant·e·s. En 2025 c'est 7 étudiant·e·s sur 10 qui déclarent leur santé mental dégradé ou très dégradés au cours de leurs formation[3].

La vie étudiante s'impose alors comme un levier majeur d'attractivité pour les villes accueillant des étudiant·e·s. Les collectivités territoriales ont donc un rôle essentiel à jouer dans le développement d'une vie étudiante dynamique et inclusive. Soutenir les associations étudiantes, favoriser l'accès à la culture et au sport à tarifs réduits, développer des lieux de convivialité et encourager les initiatives étudiantes participent pleinement à l'attractivité des villes universitaires de l'amélioration des conditions de vie et d'études des futur·e·s professionnel·le·s de santé. Et permet ainsi de renforcer leur attachement au territoire et leur volonté de s'y installer durablement après leur formation.

La FNESI incite les collectivités territoriales à accompagner et à valoriser les associations pour les projets menées sur leur territoire.

[3] Enquête Bien-Être 2025 de la FNESI

En conclusion, **l'attractivité d'une ville étudiante ne peut se limiter à la seule présence d'un établissement de formation**. Pour les étudiant·e·s en sciences infirmières, l'accès au logement, aux transports, à la restauration, aux soins, aux bibliothèques universitaires, au sport, à la culture et à une véritable vie étudiante constitue une condition essentielle de réussite et de bien-être.

À l'inverse, l'absence ou l'inaccessibilité de ces services fragilise les parcours de formation, accentue les inégalités territoriales et renforce la précarité étudiante. Cette inaction des collectivités territoriales met en danger l'avenir des étudiant·e·s en sciences infirmières dans la formation et dans leur future profession. Elles laissent passer des chances de faire rester des soignants sur leur territoire et ainsi restent passives face aux besoins criants d'offres de soins sur leurs territoires. Il est donc indispensable de développer de véritables politiques territoriales de vie étudiante, adaptées aux réalités des étudiant·e·s en sciences infirmières sur l'ensemble du territoire.

2. Une implantation universitaire au service de la qualité de la formation et de la réussite étudiante

La qualité de l'enseignement et la réussite étudiante sont étroitement liées à l'implantation des lieux de formation au sein des universités et des campus universitaires. En effet, l'environnement universitaire constitue un facteur déterminant pour offrir aux étudiant·e·s des conditions d'apprentissage adaptées, stimulantes et favorables à leur réussite.

D'abord, la présence sur un campus universitaire permet de garantir une véritable vie étudiante et une dynamique intellectuelle enrichissante. Plusieurs études[4] montrent que la diversité des filières présentes sur un même campus favorise la stimulation intellectuelle, les échanges interdisciplinaires et diminue le risque d'arrêter la formation par les interactions sociales entre étudiant·e·s, autant d'éléments contribuant à la réussite des étudiant·e·s.

[4] Transdisciplinary Learning Opportunities: Exploring Differences in Complex Thinking Skill Development Between STEM and Non-STEM Majors | Innovative Higher Education | Springer Nature Link
Enhancing interaction quality in interdisciplinary group work: The impact of student motivation and teacher-initiated diversity climate - the University of Groningen research portal
L'intégration sociale étudiante : relations et effets au sein des parcours de réussite en Licence

À l'inverse, les établissements isolés ou éloignés des campus universitaires souffrent souvent d'un manque d'attractivité, aussi bien pour les étudiant·e·s que pour les formateur·rice·s.

Thèse : L'intégration sociale étudiante : relations et effets au sein des parcours de réussite en Licence Julien Berthaud

Abstract :

Depuis les années 70-80, avec les travaux de Tinto (1975) notamment, la recherche en éducation révèle l'importance des processus interactionnels dans l'explication des parcours étudiants, démontrant l'influence significative de l'intégration sociale sur la persévérance à l'université. Les effets sur la réussite académique des étudiants sont à l'inverse peu explorés. De plus, la conceptualisation de ce facteur explicatif ne fait pas consensus, donnant à voir différentes dimensions de l'intégration sociale. A partir d'une collecte de données réalisée auprès de 1365 étudiants inscrits en 1ère, 2ème et 3ème année de Licences généralistes, cette recherche propose ainsi, dans un premier temps, une mesure affinée de l'intégration sociale étudiante rendant compte de son caractère multidimensionnel. Puis, dans un deuxième temps, les sources et conditions de cette intégration sont interrogées à travers l'influence de facteurs contextuels, institutionnels et individuels, parmi lesquels sont considérées les compétences transversales qui illustrent, entre autres, les aptitudes sociales des étudiants. Les analyses montrent ainsi que des besoins différents en matière de sociabilité étudiante s'expriment notamment en fonction de l'âge, du genre et des raisons d'étudier, alors que le contexte de formation détermine en premier lieu les opportunités offertes aux étudiants pour s'intégrer socialement. Il apparaît en outre que certaines compétences relatives à la gestion des émotions et à la collaboration constituent des ressources favorisant l'intégration sociale. Nos résultats permettent ainsi de dégager quatre profils distincts de la sociabilité étudiante en Licence. En dernier lieu, la place occupée par l'intégration sociale et les compétences transversales étudiantes au sein des parcours étudiants et des déterminants de leur réussite académique est questionnée. Les analyses révèlent à ce titre que l'intégration sociale étudiante présente des effets bruts et positifs sur la probabilité de réussir les examens et sur les notes obtenues par les étudiants, au travers des interactions studieuses et du sentiment d'intégration. En tenant compte des

déterminants classiques de la réussite étudiante, l'influence " toutes choses égales par ailleurs " de ce facteur apparaît en revanche faible sur la réussite académique, bien que le sentiment d'intégration diminue les risques d'abandon chez les étudiants. A l'inverse, les compétences transversales renvoyant au goût de l'effort et à la confiance en soi se révèlent être de puissants prédicteurs de la réussite et des performances des étudiants. Si l'intégration sociale étudiante ne semble pas être un facteur clé et médiateur de la réussite académique, elle s'ajoute néanmoins, sous certaines formes, aux facteurs caractérisant les profils de réussite à l'université. En outre, elle influe de manière indirecte sur les performances des étudiants au travers de leur investissement académique.

Ensuite, l'intégration au sein d'une université permet d'assurer des conditions pédagogiques de qualité. Les étudiant·e·s doivent pouvoir bénéficier d'enseignements dispensés en présentiel, avec des professeurs disponibles et pleinement intégrés à la vie pédagogique. En dehors des contraintes de déplacement d'un·e intervenant·e, aucun cours ne devrait être organisé à distance car cela nuit à la qualité des apprentissages et à la relation pédagogique. La réussite étudiante repose également sur une organisation saine des études, avec des emplois du temps cohérents et suffisamment souples pour permettre un équilibre entre études, stages et vie personnelle.

Par ailleurs, les infrastructures universitaires jouent un rôle essentiel. Les amphithéâtres, salles de travaux dirigés et équipements doivent répondre aux besoins actuels des étudiant·e·s : locaux modernes, espaces de travail adaptés, accès au numérique et prises électriques en nombre suffisant. Ces éléments, parfois considérés comme secondaires, participent pourtant directement aux conditions d'apprentissage et au bien-être étudiant.

Ainsi, l'implantation des lieux de formation au cœur des universités ne constitue pas uniquement un choix d'organisation territoriale : **elle représente un levier majeur pour garantir la qualité de l'enseignement, renforcer l'attractivité des formations et favoriser durablement la réussite étudiante.**

3. Quelles réorganisations pour une réussite académique ?

Au regard des constats observés sur la réussite étudiante et l'attractivité des formations, la FNESI estime nécessaire de repenser l'organisation territoriale des formations en sciences infirmières. Cette réorganisation doit toutefois s'accompagner d'une véritable politique d'installation des professionnels de santé, notamment à travers la question des stages, détaillée plus loin dans cette contribution.

Réorganisation des groupements de formation

Au sein d'un même groupement universitaire, il est fréquent de recenser une dizaine de sites de formation en sciences infirmières répartis sur un territoire très large. Pourtant, sur ce même périmètre, seules trois ou quatre villes disposent réellement d'un campus universitaire capable d'offrir les services étudiants essentiels à l'attractivité et à la réussite des formations : *restaurants universitaires, bibliothèques universitaires, infrastructures sportives, services de santé étudiante, vie associative ou encore logements étudiants.*

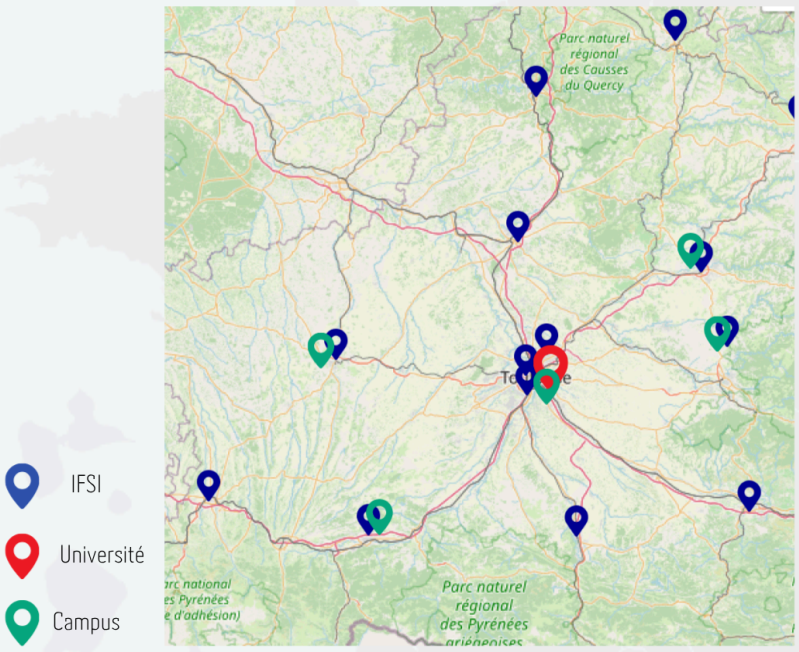

Légende : *Carte des établissements de formation accueillant des étudiants en sciences infirmières du groupement universitaire de Toulouse.*

Cette dispersion des lieux de formation conduit à une inégalité importante entre les étudiant·e·s selon leur lieu d'études. Certains établissements de formation implantés dans des villes éloignées des campus universitaires ne permettent pas aux étudiant·e·s de bénéficier d'un environnement universitaire complet et attractif. Cette situation peut contribuer à l'isolement étudiant et réduire l'attractivité des formations concernées.

Zoom : L'IFPS Saint Brieuc

L'IFPS de Saint brieuc, rattacher à l'Université de Rennes, est structurellement implanter sur le Campus Mazier, proche d'un IUT et de multiples filières universitaires, l'ensembles des services étudiants demeurent accessible pour qu'un étudiant puissent jouir de ses droits sans contraintes. En effet, sur ce campus les étudiants ont accès à un restaurant universitaire, une bibliothèque universitaire, au service de santé étudiante… Ces dispositifs permettent de limiter la précarité étudiante qui touche les étudiant·e·s en sciences infirmières.

Face à ce constat, **la FNESI demande que les établissements de formation soient implantés dans des villes disposant de véritables campus universitaires**, afin de garantir un accès équitable aux services étudiants et aux conditions favorables à la réussite.

Réorganisation de l'implantation des lieux de formation au sein des villes universitaires

Même lorsque les formations sont situées dans une ville universitaire, les lieux d'enseignements théoriques restent encore très souvent implantés sur les sites hospitaliers plutôt qu'au sein des campus universitaires. Cette organisation crée une distance importante entre les étudiant·e·s et les services universitaires indispensables à leur quotidien.

Dans certaines villes, les étudiant·e·s doivent parfois effectuer près d'une heure de trajet pour rejoindre le campus universitaire depuis leur lieu de formation afin d'accéder au restaurant universitaire, à la bibliothèque universitaire, aux installations sportives du SUAPS ou aux espaces de vie étudiante. Pourtant, ces services constituent des lieux essentiels du quotidien étudiant, fréquentés entre deux cours ou en fin de journée.

Cette situation est d'autant plus problématique que les étudiant·e·s en sciences infirmières connaissent déjà des temps de transport importants liés aux stages. Selon les lieux d'affectation, un·e étudiant·e peut déjà être contraint·e d'effectuer quotidiennement jusqu'à une heure de trajet en transport en commun pour rejoindre son stage. Ajouter à cela un éloignement des campus universitaires accentue les difficultés de vie étudiante et dégrade les conditions d'études.

La FNESI demande ainsi que les lieux de formation théorique soient intégrés au sein des campus universitaires ou implantés à proximité immédiate de ceux-ci. Cette organisation permettrait de garantir un accès réel et quotidien aux services universitaires, d'améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiant·e·s, et de renforcer durablement l'attractivité des formations en sciences infirmières.

La FNESI demande de repenser l'organisation territoriale des formations en sciences infirmières.

La FNESI demande que les établissements de formation soient implantés dans des villes disposant de véritables campus universitaires.

La FNESI demande ainsi que les lieux de formation théorique soient intégrés au sein des campus universitaires.

B) L'attractivité d'installation des professionnel·le·s

1. L'installation des professionnel·e·s de santé repose sur l'implantation des stages et non des établissements de formation.

Dans le cadre des différentes typologies de stages obligatoires pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmier, il apparaît aujourd'hui inexact de considérer que c'est l'implantation administrative d'un établissement de formation au sein d'une structure hospitalière qui garantit ensuite le recrutement des professionnel·le·s sur le territoire. Dans les faits, l'insertion professionnelle des étudiant·e·s se construit principalement à travers les expériences de stage. Un stage réalisé dans de bonnes conditions constitue souvent le premier levier d'installation professionnelle : « *un stage qui se passe bien, c'est un étudiant qui revient* ».

Ainsi, pour maintenir l'attractivité des professions de santé sur l'ensemble des territoires, il n'est pas nécessaire de conserver des sites de formation théorique dans chaque ville. Comme développé précédemment, les lieux de formation théorique doivent prioritairement être implantés dans des villes universitaires capables de garantir des services étudiants de qualité, une vie de campus attractive et de bonnes conditions pédagogiques.

En revanche, il est indispensable de maintenir une offre de stages diversifiée et répartie sur l'ensemble du territoire. Cette logique suppose une véritable coordination territoriale des terrains de stage à l'échelle des groupements universitaires. En lien avec les ARS, les universités pourraient disposer d'une cartographie complète des terrains de stage, croisée avec les données démographiques des professions de santé et les besoins territoriaux. Une telle organisation permettrait d'adapter les affectations de stage selon plusieurs critères : les typologies de stage obligatoires, les projets professionnels et appétences des étudiant·e·s, mais également les besoins de recrutement des territoires.

Cette coordination apparaît d'autant plus nécessaire que les périodes de stage restent relativement courtes, généralement comprises entre cinq et dix semaines. Dès lors, lorsqu'un·e étudiant·e bénéficie d'un logement étudiant dans une ville universitaire, il est plus pertinent d'organiser des mobilités temporaires vers les territoires de stage plutôt que de multiplier les sites de formation théorique. Cela implique toutefois que les structures d'accueil, en lien avec les collectivités territoriales, puissent garantir des conditions d'accueil adaptées : accès au logement temporaire, transports, restauration ou encore services de vie étudiante.

Ainsi, pour lutter efficacement contre les déserts en santé, l'enjeu principal n'est pas de maintenir un IFSI dans chaque territoire, mais bien de garantir des stages attractifs sur l'ensemble du territoire grâce à une politique ambitieuse d'accompagnement des étudiant·e·s et à une coordination solide des terrains de stage. C'est en permettant aux étudiant·e·s d'effectuer des stages partout sur le territoire que l'on favorise durablement leur future installation professionnelle, quelle que soit leur ville d'étude.

La FNESI demande un maintien des terrains de stage sur l'ensemble du territoire.

La FNESI demande la mise en place d'une coordination de stage par les Universités en lien avec l'ARS pour répondre aux typologies de stages obligatoires, en appétence des étudiant·e·s et à la démographie des professions de santé.

La FNESI demande une coordination entre les structures d'accueil en stage et les collectivités territoriales sur la qualité des stages.

2. Accès aux services étudiants en stage

L'attractivité des territoires pour les étudiant·e·s en sciences infirmières ne repose pas uniquement sur l'offre de formation ou les services de vie étudiante, mais également sur la qualité de l'encadrement en stage et les conditions dans lesquelles ces périodes de formation sont réalisées. Les stages occupent une place centrale dans le parcours des ESI et influencent directement leur qualité de vie, leur réussite en formation ainsi que leur volonté de s'installer durablement sur un territoire. Dès lors, la mise en place d'une politique territoriale de stage adaptée apparaît comme un levier essentiel d'attractivité pour les villes et les établissements accueillant des étudiant·e·s infirmier·ère·s.

L'accès aux services de vie étudiante constitue un premier enjeu majeur dans l'attractivité des terrains de stage. En effet, les ESI sont régulièrement amené·e·s à effectuer des stages éloignés de leur lieu de formation ou de leur domicile principal, notamment dans les territoires sous-dotés ou les zones rurales. Pourtant, l'accès au logement, à la restauration ou aux transports demeure encore insuffisamment pris en compte dans l'organisation des stages. L'absence de solutions de logement temporaire, de restauration à tarif abordable ou de mobilité adaptée peut représenter un frein important pour les étudiant·e·s et accentuer les inégalités territoriales. À l'inverse, des territoires capables de garantir un accès facilité à ces services renforcent considérablement leur attractivité et permettent d'améliorer les conditions de stage et de vie des ESI.

Par ailleurs, l'attractivité des territoires dépend également d'une coordination cohérente des terrains de stage. Les étudiant·e·s en sciences infirmières doivent pouvoir bénéficier de parcours de stage construits de manière équilibrée et adaptés à leur progression pédagogique. Pourtant, des difficultés persistent encore dans certains territoires : éloignement important entre les différents lieux de stage, manque d'anticipation dans les affectations ou encore incohérences dans la répartition des spécialités et des secteurs de soins. Ces situations peuvent générer une fatigue importante, des difficultés d'organisation et une dégradation des conditions de formation. Une meilleure coordination territoriale entre les établissements de formation, les établissements de santé et les structures médico-sociales apparaît donc indispensable afin de garantir des parcours de stage cohérents, accessibles et adaptés aux besoins pédagogiques des ESI.

Enfin, la cohérence dans l'agrémentation des lieux de stage constitue un enjeu central pour garantir une formation de qualité et renforcer l'attractivité des territoires. Les étudiant·e·s doivent pouvoir être accueilli·e·s dans des structures disposant des ressources humaines, pédagogiques et organisationnelles nécessaires à leur accompagnement. Pourtant, des disparités importantes existent encore entre les territoires concernant les critères d'agrément, les capacités d'encadrement ou les conditions d'accueil des étudiant·e·s. Des lieux de stage insuffisamment préparés ou en difficulté peuvent avoir des conséquences directes sur la qualité des apprentissages et le bien-être des ESI. À l'inverse, une politique d'agrément cohérente, fondée sur des critères harmonisés et sur un accompagnement des structures accueillantes, permettrait de sécuriser les parcours de formation et de renforcer l'attractivité des territoires pour les futur·e·s professionnel·le·s de santé.

En conclusion, l'attractivité des territoires pour les étudiant·e·s en sciences infirmières repose avant tout sur la qualité des expériences de stage et des conditions d'accueil proposées aux étudiant·e·s. Plus que l'implantation d'un établissement de formation, ce sont les terrains de stage, leur encadrement, leur coordination et l'accès aux services de vie étudiante qui influencent durablement les choix d'installation des futur·e·s professionnel·le·s de santé.

Dès lors, garantir des stages accessibles, cohérents et de qualité sur l'ensemble du territoire constitue un enjeu majeur pour lutter contre les inégalités territoriales et renforcer l'attractivité des territoires, notamment dans les zones sous-dotées. Sans conditions d'accueil adaptées, sans accès au logement, à la mobilité ou à la restauration, et sans politique coordonnée des terrains de stage, les territoires vont peiner à attirer mais aussi fidéliser les étudiant·e·s infirmier·ère·s.

C) L'attractivité de la profession et le maintien de l'exercice dans les territoires

Après s'être intéressé aux leviers d'attractivité pour fidéliser les étudiant·e·s sur un territoire, il est nécessaire d'identifier les leviers d'attractivité qui permettent de préserver l'implantation de professionnel·le·s et d'habitant·e·s sur un territoire donné. Ces deux principes doivent être mis en corrélation afin de permettre une installation des individus sur un territoire sur le long terme.

1. Qualité de vie au travail

Ces dernières années, les directions d'entreprises sont obligées de repenser l'organisation au travail de leurs salariés. L'équilibre vie professionnelle et vie personnelle est devenue la philosophie de vie de nombreux actifs. Cet équilibre est considéré comme un enjeu promouvant le bien-être des salariés, et plus simplement la qualité de vie au travail. Il apparaît également comme un enjeu majeur chez les professionnel·le·s de santé. Celui-ci influence les conditions d'exercice, la motivation de perdurer dans la profession. Mais face au vieillissement de la population et au manque de professionnel·le·s soignant·e·s, améliorer la qualité de vie au travail s'impose comme un levier essentiel à l'attractivité de la profession d'infirmier. Quand aujourd'hui, 7 étudiant·e·s sur 10 ont déjà pensé à arrêter leur formation[5] et que selon la Drees «près d'une infirmière hospitalière sur deux a quitté l'hôpital ou changé de profession après 10 ans de carrière».

Dans ce contexte, il est important que les acteur·rice·s de la santé réfléchissent communément sur la façon de repenser l'environnement de travail afin de répondre aux enjeux démographiques actuels. Cette qualité de vie au travail passe par la diminution de la charge mentale via des effectifs adaptés, une organisation des plannings selon les besoins des professionnels, le respect du temps de travail (horaires quotidiens, congés, heures supplémentaires…) ou encore un environnement de travail favorisant le bien-être salarial par des équipements adaptés et des lieux de repos pour les professionnel·le·s. Ici, il nous paraît opportun d'investir dans ces dispositifs afin de permettre la satisfaction des professionnels de santé pour qu'ils s'engagent au long terme dans leur profession et plus particulièrement sur les territoires proposant des initiatives sur l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle.

La FNESI incite les directions d'établissement de santé à repenser l'organisation des services afin que les professionnels de santé trouvent un équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

[5] Selon l'Enquête Bien-Être 2025 de la FNESI

La FNESI demande une réforme de la gouvernance des hôpitaux, incluant la décision infirmière.
La FNESI demande une transformation de l'encadrement et de l'organisation des soins.

De plus, la récente création des guichets uniques départementaux va être une opportunité pour permettre aux territoires de mettre en avant le dynamisme de leur territoire et les opportunités qui s'y trouvent. Ces dispositifs vont permettre l'accompagnement des soignant·e·s dans leurs projets afin de leur garantir une meilleure qualité de vie et d'exercice dès le début de leur installation. Cela va favoriser l'ancrage de nouveaux professionnels de santé sur les territoires et ainsi, permettre un meilleur accès à la santé pour les citoyens. Ces dispositifs vont également permettre de lutter contre l'isolement des professionnel·le·s de santé exerçant déjà sur le territoire. En effet, il est important de favoriser le travail pluridisciplinaire entre professionnels de santé afin d'améliorer la prise en soins globale des patients mais également éviter le sentiment d'abandon que certains professionnels de santé peuvent aujourd'hui ressentir. Ceci est d'autant plus présent dans les déserts médicaux où les infirmier·e·s se sentent souvent démunis face aux problèmes qu'ils rencontrent au quotidien dans leur exercice. Il paraît essentiel de développer. Ici, on voit donc un réel enjeu de structuration de l'offre de soins sur le territoire et l'opportunité des collectivités territoriales de contribuer à l'élargissement de ce dispositif.

La FNESI demande un déploiement de ce dispositif afin de lutter contre les déserts en santé au sein des territoires.

Pour finir, la valorisation de notre profession passe par les perspectives d'évolutions et de pratiques que celle-ci apporte aux professionnel·le·s de santé choisissant de suivre cette voie. Il semble important que les acteur·rice·s de la santé mais également les collectivités territoriales se saisissent des innovations et de l'évolution de notre système de santé. Aujourd'hui, l'exercice se diversifie notamment par l'expansion de la télémédecine qui permet de limiter l'isolement des populations vivant dans les déserts médicaux. De plus, la prévention prend de plus en plus d'importance dans notre système de santé, il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique. Il est opportun que cette prévention se fasse le plus

largement possible et surtout au plus près des populations. Ce travail doit être fait en collaboration avec les Agences Régionales de Santé (ARS) afin de mutualiser les moyens et ainsi créer de nouveaux postes d'infirmiers permettant la valorisation de cette profession sur le territoire. Ces nouvelles missions et perspectives seront des moyens de rendre attractif ces territoires qui apportent un réel intérêt à la promotion de la santé.

La FNESI incite les collectivités territoriales à se saisir des innovations en santé et des enjeux de promotion à la santé en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS).

2. Qualité de vie sur le territoire

La qualité de vie au travail est donc essentielle à l'attractivité des professionnel·le·s sur le territoire, mais celle-ci doit être menée en parallèle de l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire. Pour cela, les collectivités territoriales ont un rôle important dans l'amélioration de la qualité de vie des habitant·e·s en améliorant les infrastructures et les services publics sur leur territoire.

Tout d'abord, les français·e·s accordent une grande importance à leurs services publics mais surtout à leur efficacité. Mais selon la fondation Jean Jaurès, 44% des français·e·s se disent insatisfait·e·s des services publics à l'échelle nationale. Il est donc d'une importance majeure pour les collectivités territoriales de lutter contre cette insatisfaction de la population à l'égard des services publics. Ces services publics concernent les équipements sportifs et culturels, mais également le périscolaire et les crèches, car les horaires des soignant.e.s ne sont pas toujours coordonnées et conformes aux horaires scolaires. En plus des structures, la promotion de ces activités passent par la création d'événements tels que des festivals, des journées de prévention (...) tout en soutenant les associations qui les organisent. Ces établissements, équipements et événements sont nécessaires pour le bien-être et l'émancipation des individus au sein de leur territoire. Ces différents accès doivent être proposés et réfléchis afin de les proposer à l'ensemble de la population, soit à toutes les catégories socio-professionnelles et à tous les âges de la vie, junior comme sénior.

La FNESI encourage les collectivités territoriales à investir dans les structures sportives et culturelles, ainsi que dans les services périscolaires et de crèches afin de les rendre accessibles aux soignants malgré leur contraintes horaires.

La FNESI incite les collectivités territoriales à soutenir économiquement ou publiquement les associations de leurs territoires .

Secondement, ce qui permet l'attractivité des territoires sont les offres de transports et les possibilités de mobilité à l'intérieur et à l'extérieur de ce territoire. Ces dispositifs sont de réels atouts pour la qualité de vie sur un territoire. Les collectivités territoriales ont un réel rôle à jouer dans le développement des ces infrastructures de transports. Cela se traduit par un renforcement des réseaux de bus, tramways, métros déjà existants. L'aménagement de pistes cyclables et le déploiement de parcs à vélo, la rénovation ou la création d'aires de covoiturage avec des bornes électriques, limiter la pollution et les embouteillages et surtout sécuriser les déplacements des piétons grâce aux trottoirs et passages piétons.

Cependant, ces aménagements simplifiant la mobilité des usagers doit être pensé en corrélation avec les enjeux actuels liés au réchauffement climatique. Repenser les lieux publics est essentiel pour rendre plus "vivable" les lieux qui ne le sont plus lors des épisodes de fortes chaleurs. Les épisodes caniculaires vont devenir de plus en plus réguliers, ainsi l'aménagement des espaces publics et le climat environnant vont devenir des critères de plus en plus importants pour les individus souhaitant s'installer ou rester à long terme sur un territoire. Les collectivités territoriales sont les institutions pouvant rendre ces changements possibles et ainsi améliorer la qualité de vie des habitants sur leur territoire. La préservation des ressources naturelles, le développement du tri sélectif et la promotion d'événements éco-responsables sont des opportunités que les collectivités peuvent également saisir pour promouvoir leur attractivité.

La FNESI demande aux collectivités territoriales à repenser les espaces publics afin de les rendre plus viables lors d'épisodes météorologiques extrêmes.

La FNESI demande aux collectivités territoriales de permettre à chaque citoyen d'avoir

les dispositifs nécessaires pour permettre un tri sélectif efficace.

La FNESI demande aux collectivités territoriales à promouvoir les événements éco-responsables.

Pour terminer, l'accès aux logements est un élément essentiel pour favoriser la qualité de vie sur un territoire. Les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer dans le développement et la réhabilitation des logements sur leurs territoires. Afin de proposer des habitations avec des tarifications à prix réduit, la construction de logements sociaux en est la solution. En complément de la construction de nouveaux espaces urbains, il est important de sensibiliser les propriétaires de logements à la sobriété énergétique et ainsi améliorer la performance énergétique des logements déjà existants. Cela permet de lutter contre les habitats insalubres dans lesquels de nombreux citoyens vivent au quotidien, tout en agissant de façon écologique sur cet enjeu d'accès au logement pour tous. De plus, le déploiement de nouvelles habitations favorise la mixité sociale et permet une attractivité des territoires via le pluralisme présent.

La FNESI incite les collectivités territoriales à investir dans la création et la réhabilitation des logements sur son territoire.

Conclusion

L'attractivité des territoires se concrétise par une stratégie commune à plusieurs échelle de grandeurs, il est donc nécessaire que les compétences des collectivités et des acteur·rice·s correspondent à leurs champs d'exercices.

Pour ce faire, il faut une liberté de compétence gestion pour la formation théorique leadée par les Universités qui sont garantes de l'accès aux services étudiants.

L'accès au stage, pilier de la formation, sous la responsabilité universitaire doit être piloté en lien avec les collectivités territoriales garantes de l'attractivité des villes d'installation

Ses collectivités ont un rôle primordial dans la création d'espaces de vie et de la qualité de vie des professionnel·le·s sur les territoires prennent la responsabilité du maintien des professionnel·le·s dans leurs villes. Néanmoins, la qualité de vie au travail garante du maintien de la profession repose sur les employeurs

L'attractivité des territoires ne peut pas être pensée à travers le seul prisme de l'implantation des établissements de formation.
Face au vieillissement de la population, à l'augmentation des besoins de santé et aux inégalités territoriales d'accès aux soins, il est nécessaire de penser/construire une approche globale de l'attractivité de la formation et de l'installation des futurs professionnels de santé.

Tout au long de cette contribution, un constat s'impose : la multiplication des acteurs, la fragmentation des compétences et les disparités territoriales nuisent à la lisibilité du système de formation en sciences infirmières, à l'équité entre les étudiant·e·s et à l'attractivité des territoires. Qu'il s'agisse du financement des formations, de la gestion des aides sociales, de l'accès aux services étudiants, de l'organisation des stages ou encore de la gouvernance des établissements, les inégalités observées ne répondent ni aux besoins des étudiant·e·s ni aux enjeux de santé publique auxquels notre pays est confronté.

Pour autant, la réponse à ces difficultés ne réside pas dans une recentralisation complète ni dans une concurrence entre les différents échelons territoriaux. L'attractivité des territoires est une responsabilité collective qui repose sur l'action coordonnée de l'ensemble des acteurs publics. Encore faut-il que chacun dispose de compétences clairement identifiées et cohérentes avec ses capacités d'action.

L'État doit assumer pleinement son rôle de stratège national. Il lui revient de garantir l'équité entre les territoires, de piloter la formation en sciences infirmières à l'échelle nationale et d'assurer un financement pérenne de l'enseignement supérieur et des universités. La formation des futur·e·s professionnel·le·s de santé répond à un enjeu national de santé publique qui ne peut dépendre des seules capacités financières ou des choix politiques locaux.

Les Régions doivent quant se concentrer sur les compétences qui constituent leur véritable plus-value territoriale : l'organisation des mobilités, le développement des transports, l'orientation, la promotion des formations et des métiers, ainsi que l'accès à la culture. Leur rôle est essentiel pour rendre un territoire attractif et accessible aux étudiant·e·s comme aux professionnel·le·s.

Les Départements ont également toute leur place dans cette dynamique, notamment à travers le développement de dispositifs d'accompagnement et de coordination territoriale, tels que les guichets uniques destinés aux professionnel·le·s de santé. Ces outils peuvent favoriser l'installation, l'intégration et le maintien des soignant·e·s sur les territoires en simplifiant leurs démarches et en améliorant leur qualité de vie.

Enfin, les communes et intercommunalités demeurent les acteurs de proximité les mieux placés pour agir directement sur les conditions de vie. Logement, crèches, services publics, équipements sportifs et culturels, vie associative, aménagement des espaces publics ou encore transition écologique constituent autant de leviers déterminants dans le choix d'un territoire d'étude, d'exercice ou d'installation.

Les territoires les plus attractifs sont ainsi ceux qui parviennent à articuler efficacement ces différents niveaux d'action. L'accès au logement, à la mobilité, à la restauration, à la santé, à la culture, au sport, à une vie étudiante dynamique, mais aussi la qualité des stages, des

conditions de travail et des perspectives professionnelles sont aujourd'hui les véritables déterminants de l'installation durable des étudiant·e·s puis des professionnel·le·s sur un territoire.

Répondre aux défis des déserts médicaux ne consiste donc pas à multiplier les lieux de formation ou à concentrer les responsabilités. Il s'agit au contraire de construire une gouvernance claire, lisible et cohérente, dans laquelle chaque acteur assume pleinement son rôle et dispose des moyens nécessaires pour agir efficacement.

Pour la FNESI, l'attractivité des territoires ne relève ni d'une institution unique ni d'une compétence isolée. Elle résulte d'une responsabilité partagée entre l'État, les collectivités territoriales, les universités, les établissements de santé et l'ensemble des acteurs de la formation. Cette responsabilité collective ne pourra toutefois être pleinement assumée qu'à la condition de clarifier les compétences de chacun et de mettre fin aux chevauchements qui fragilisent aujourd'hui l'action publique. C'est à cette condition que nous pourrons garantir une formation infirmière de qualité, renforcer l'attractivité de la profession et répondre durablement aux besoins de santé de l'ensemble de la population.

NOUS CONTACTER

contact@fnesi.org